



Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal du Jeudi 9 janvier 2025

Convocation en date du 26 décembre 2024

Séance présidée par Monsieur Pierrick GILLES, Maire de la commune.

Membres présents : Madame Nathalie BEDIER, Madame Laurence DAGUIN, Madame Martine PIQUET, Monsieur Anthony SABIN, Madame Solène GUÉRIN, Madame Clarisse GADBIN, Monsieur Franck POIRIER, Monsieur Yves COURNÉ.

Membre absent excusé : Monsieur Julien LEBLANC.

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony SABIN.

Ordre du jour :

- * DM 2025-01 ouverture de crédits d'investissements
- * Devis travaux 6 rue Notre Dame de la Salette
- * Demande de subventions DETR-DSIL et autres
- * Mise à jour RIFSEEP
- * Prix du stère de bois
- * Questions diverses

Ouverture de la séance 20h30

Lecture faite, le procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2024 est approuvé.

Une modification à l'ordre du jour de cette réunion est demandée : ajout de deux délibérations

- * Travaux ancienne école
- * Passage du pont de Brécharnon à 7T500

Accepté à l'unanimité par le Conseil.

Délibération 2025-01 : DM 2025-01 Ouverture de crédits investissements

Vu le CGCT (article 1612-1), prévoyant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (en dehors des restes à réaliser) soit 59 836,75 €.

Considérant que les dépenses ci-dessous doivent être effectuées avant le vote du budget 2025,

Article 1

Les crédits budgétaires suivants sont ouverts sur l'exercice 2025 :

CHAPITRE 21	Compte 21538	Remplacement des candélabres	10 500 €
	Compte 2135	Branchement panneaux photovoltaïques	5 000 €
CHAPITRE 204	Compte 2041512	Enfouissement urbains des réseaux	30 500 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENTS			46 000 €

Article 2

Ces dépenses seront reprises sur le budget 2025.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits sur le budget 2025 pour pouvoir mandater les factures d'investissements à venir avant le vote du budget.

Délibération 2025-02 : Devis travaux 6 rue Notre Dame de la Salette

Monsieur le Maire expose :

Le besoin d'une salle d'archives a amené la commune à réfléchir sur l'opportunité de la faire dans le bâtiment communal jouxtant la mairie.

Ce bâtiment était auparavant uniquement destiné à la location.

Dans le même temps, des travaux de remise aux normes (isolation et électricité) vont y être réalisés.

Plusieurs devis ont été réalisés :

	GONNIER	RENARD	SASU MAB	MOREAU-BRETON
Electricité.salle archives	4 751.02 € TTC	/	/	/
Electricité appartement	8 377.07 € TTC	/	/	/
Isolation (archives)	/	6 770.52 € TTC	8 826.70 € TTC	6 592.33 € TTC
Isolation appartement	/	Pas de devis	29 035.82 € TTC	15 536.93 € TTC
TOTAL	13 128.09 € TTC	6 770.52 € TTC	37 862.52 TTC	22 129.26 € TTC

Après débats et échanges, les membres du conseil municipal DÉCIDENT que certaines entreprises n'ayant pas réalisés tous les devis et n'en ayant qu'un pour l'électricité, le choix des entreprises retenues se fera sur une réunion de conseil ultérieure.

Délibération 2025-03 : Demande de DETR-DSIL-AUTRES

Le Conseil municipal :

Dans le cadre des travaux d'isolation et remise en conformité électrique du bâtiment communal jouxtant la mairie, des subventions peuvent être demandées pour la partie mairie (hors logement).

Le montant des travaux s'élève à 10 114.20 € HT.

Monsieur le Maire demande des aides DETR-DSIL sur le site de la Préfecture et potentiellement des aides à la Région.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

CRÉATION-ISOLATION SALLE ARCHIVES MAIRIE

DEPENSES		RECETTES	
Libellé - Entreprise	Montants HT	Libellé	Montant HT
Création salle archives mairie et cuisinette avec WC	6 155.02 €	DETR-DSIL (30% +10% CRTE)	4 045.68 €
Remise en conformité électrique du local créé	3 959.18 €	AUTO-FINANCEMENT	6 068.52 €
TOTAL DEPENSES	10 114.20 €	TOTAL RECETTES	10 114.20 €

Les fonds de la région n'étant absolument pas certains, ils ne figurent pas dans le tableau de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce projet de travaux et le plan de financement correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions.

Délibération 2025-04 : Mise à jour RIFSEEP

Monsieur le Maire expose :

Le décret 2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet, et à concerner tous les fonctionnaires.

Pour définir le montant du régime indemnitaire perçu par les agents, le RIFSEEP prend en compte deux composantes :

1. Le poste occupé
2. La manière d'occuper le poste.

Ainsi le RIFSEEP est constitué de deux parts :

1. **L'IFSE** : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'expertise, liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
2. Le **CIA** : Complément Indemnitaire annuel, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Compte tenu de la création du poste de secrétaire général au 1er octobre 2024 de catégorie B, la délibération mettant en place le RIFSEEP à compter du 1er janvier 2022 doit être actualisée. En effet, la délibération n'était prévu que pour les agents de catégorie C. Le CST a donné un avis favorable en date du 19 décembre 2024.

Le Conseil Municipal :

- **CONFIRME LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2022**
- **FIXE LES NOUVELLES MODALITES valables à compter du 1^{er} janvier 2025 :**

MONTANTS ANNUELS PLAFONDS FIXÉS POUR LA COLLECTIVITE

	REDACTEUR			
	IFSE		CIA	
<i>Agent à temps plein</i>	Montants plafonds annuels réglementaires maximum	Montants Annuels Maximums Retenus par la collectivité	Montants plafonds annuels réglementaires maximum	Montants Annuels Maximums Retenus par la collectivité
B2 Poste de catégorie B Rédacteur Encadrement	16 015 €	16 015 €	2 185 €	2 185 €
C2 Poste de catégorie C Adjoints techniques Agents exécution	10 800 €	10 800 €	1 200 €	1 200 €
C2 Poste de catégorie C Adjoints administratifs Agents exécution	10 800 €	10 800 €	1 200 €	1 200 €

Délibération 2025-05: Prix du stère de bois

La commune possède 2 hectares de bois. Elle propose aux habitants de la commune de faire de la coupe pour leur chauffage.

Le métrage est fait chez eux, le prix du stère est fixé à 7 €.

Après débats et échanges, les membres du conseil municipal accepte la proposition du Maire.

Délibération 2025-06 : Travaux ancienne école **AJOURNÉE**

Monsieur le Maire expose :

La salle des associations se trouve dans les locaux de l'ancienne école, rue de la Voie Romaine. Afin de réaliser des économies d'énergie et se remettre aux normes électriques, la commune envisage d'y réaliser des travaux d'isolation et d'électricité.

A ce jour aucun devis ne nous étant parvenu, cette délibération sera remise au prochain ordre du jour du conseil municipal du 6 février 2025.

Délibération 2025-07 : Passage du pont de Brécharnon à 7T500

Monsieur le Maire expose :

En 2022 la commune, par le biais de France Relance a bénéficié via le programme national ponts de la réalisation d'un diagnostic des ponts sur notre commune.

Suite à ce diagnostic, le pont de Brécharnon a fait état d'un défaut visant à mettre en cause la sécurité des usagers.

En date du 16 décembre 2024, notre collectivité a reçu un courrier de la Préfecture nous rappelant les risques et les mesures à prendre en attendant la réalisation des travaux.

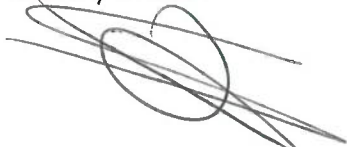
Ainsi, afin de garantir la sécurité des usagers et la pérennité de ce pont en attendant les travaux qui sont prévus cet été, Monsieur le Maire propose de limiter la circulation des engins lourds en passant le pont à un tonnage maximum de 7T500. Un panneau sera installé dès sa réception.

Questions diverses

- Arbre des naissances : choix d'un tulipier « tige » le samedi 18 janvier 2025
- Journée citoyenne : démolition dans le logement communal le 15 mars 2025

Levée de séance à 22h15

Le secrétaire de séance,
Anthony SABIN



Le Maire,
Pierrick GILLES

